



Commune de Lucciana

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 8 février 2017

1 - Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017

Les orientations générales du budget pour l'exercice 2017 ont été soumises à débat, sans vote.

2 - Acompte de subvention à association communale

Il sera versé 50% de la subvention octroyée en 2016 au Gallia Club de Lucciana au titre de celle à octroyer en 2017, soit 22 500 €.

3 - Prise en charge des frais de missions des membres du Conseil municipal et de personnalités extérieures

Il est décidé que, sur ordre de mission signé du Maire, les frais de mission des membres du Conseil municipal ou de certaines personnalités extérieures appelés à effectuer des déplacements, tant sur le territoire national qu'à l'étranger pour participer à des réunions ou manifestations spécifiques où ils représentent la commune, seront réglés en totalité sur présentation d'un état de frais avec justificatifs.

4 - Echange de parcelles en vue de la réalisation du musée de Mariana

Dans le cadre du projet de réalisation du musée de Mariana, il sera procédé à un échange de parcelles sans soulte entre la commune (parcelle AT 121) et M. et Mme Jean Martini (parcelle AT 123), par convention notariée passée en l'étude de Me MAMELLI, sise à Saint-Florent.

5 et 6 - Acquisitions de parcelles en vue de la création d'un mail paysager attenant aux résidences "Les Lucioles" et "Elisa"

En vue de la création d'un mail paysager prévu au Plan local d'urbanisme à l'emplacement réservé E.8, attenant aux résidences « Les Lucioles » et « Elisa », route de la Canonica, les parcelles cadastrées BB 162 et 179 seront acquises gracieusement et les parcelles cadastrées BB 181 et 182 pour l'euro symbolique, par conventions notariées passées en l'étude de Me MAMELLI, sise à Saint-Florent.

7 - Adhésion de la commune de Crocicchia au syndicat intercommunal L'Altu di Casacconi

Il est émis un avis favorable à la demande d'adhésion au syndicat intercommunal L'Altu di Casacconi de la commune de Crocicchia.

8 - Avis sur transfert de compétence à la communauté de communes de Marana-Golo en matière de Plan local d'urbanisme

Il est émis un avis défavorable au transfert de la compétence communale « Plan local d'urbanisme » à la Communauté de communes Marana-Golo.

9 - Création de trois emplois permanents d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps complet

Afin de permettre à trois agents de la commune de bénéficier d'un avancement de grade, il est créé trois emplois permanents d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet.

10 - Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation en vue de faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au service multi-accueil, il est créé un emploi d'Adjoint d'animation non permanent, pour une durée de 6 mois maximum sur une même période de 12 mois consécutifs. La rémunération de l'agent recruté dans cet emploi sera fixée en référence au 1^{er} échelon, échelle C1, du grade d'Adjoint territorial d'animation.

Fait à Lucciana, le 9 février 2017

Le Maire,

Joseph GALLETTI

